



Mission Permanente
République de l'Angola
Genève

OHCHR REGISTRY

27 SEP. 2010

Recipients : ... *Africa...*
... *E. De Costa*
.....
.....

N.V.N° 251 /MP-GE/2010

Genève, le 24 septembre 2010

La Mission Permanente de la République d'Angola auprès de l'Office des Nations Unies à Genève présente ses compliments au Bureau de la Haute Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme à Genève et en référence à sa lettre n° AB/10.08.15, du 1er septembre 2010, a l'honneur de solliciter selon les instructions du gouvernement angolais, que le contenu de la lettre datée du 30 juillet 2010 du Ministre des Relations Extérieures de la République d'Angola, monsieur *Assunção A. de Sousa Anjos*, soit considéré comme des observations du gouvernement angolais, relativement au rapport sur les plus sérieuses violations au droit de l'homme et au droit humanitaire internationale, qu'ont été commises en République Démocratique du Congo, pendant la période de mars 1993 à juin 2003.

Le gouvernement de la République d'Angola sollicite également que le contenu de la lettre du 30 juillet 2010 du Ministre des Relations Extérieures de l'Angola soit publiée et circule en parallèle avec le rapport de la RDC, lors de sa publication prévue pour le 1er octobre 2010, avec la même relevance et considération qui mérite la position du gouvernement angolais.

La Mission Permanente d'Angola remet une fois de plus la copie de la lettre du Ministre des Relations Extérieures

La Mission Permanente de l'Angola saisit cette occasion pour réitérer au Bureau de la Haute Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'homme, l'assurance de sa haute considération



AU
BUREAU DE LA HAUTE COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES
POUR LES DROITS DE L'HOMME
GENEVE

FAX: 022/917.90.08